

Département de la MARNE
Arrondissement de REIMS
Canton de Fismes Montagne de Reims
COMMUNE DE BRANSCOURT 51140
Tél. 03.26.48.53.97

ARRETE N° 23/03

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de BRANSCOURT,
Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande faite par la Communauté Urbain du Grand Reims - Direction de l'Eau et de l'Assainissement dans le cadre de réalisation d'essais débit pression sur l'ensemble de la commune,

ARRETE

Article 1 : A partir du 30 janvier 2023 et jusqu'au 10 février 2023, le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des essais débit pression réalisés sur l'ensemble de la commune par les services de la Communauté Urbaine du Grand Reims. La vitesse est limitée à 30 km/heure.

Article 2 : La Communauté Urbaine du Grand Reims est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie.
- La Communauté Urbaine du Grand Reims

Fait à : Branscourt
Le : 30 Janvier 2023

Le Maire,
Pierre LHOTTE
l'Adjoint



Ph. AUGIER

